

AKTUELL

POLITIQUE COMMUNALE

Esch : le logement social en suspens ?

Luc Caregari

Bien que la métropole du fer ait investi dans le logement social, la population la plus faible risque d'attendre encore longtemps des conditions de logement dignes.

Un tube en néon qui émet des ondes de lumière vacillantes, le sol en linoléum pourri, les sanitaires datant des années 50 qu'on doit se partager avec l'étage entier, le tout haussé d'une gentille population de cafards et de rats : une description pareille sied au Tiers Monde, pourrait-on croire. Et pourtant, en jetant un coup d'oeil à partir de la fenêtre du logement décrit ci-dessus, on peut apercevoir la rue de l'Alzette et ses familles en train de s'adonner à des séances de shopping de Noël. Que pareil logement est insalubre et donc inhabitable devrait faire l'unanimité, mais que

des propriétaires encaissent encore des sommes entre 300 et 500 euros pour de tels taudis est presque inimaginable. Et pourtant, c'est la réalité des plus démunis au sud du pays - ici la misère éclate au grand jour, parce que la population est autrement plus dense que dans d'autres régions.

C'est pourquoi la ville d'Esch-sur-Alzette, et surtout l'échevine socialiste Vera Spautz en charge des questions sociales, s'est alliée à la police pour prévenir de tels forfaits et améliorer le recensement des « marchands de sommeil », comme sont appelés ces propriétaires qui louent des logements insalubres à des démunis pour des sommes astronomiques. C'est une première, car la question des logements insalubres - situés presque toujours au-dessus de cafés - a longtemps été tue. Et pour

cause : tout ce qui a trait à ces logements se déroule dans une zone grise juridique difficile à clarifier. Car non seulement les propriétaires peuvent être des criminels, mais aussi les locataires pourraient avoir peur de la police parce que nombre d'eux sont illégaux. Donc, cette initiative est à double tranchant : elle permettra à la police d'élargir encore sa chasse aux sans-papiers, tout en contrôlant l'état de salubrité des logements.

Il convient donc de contrer ces problèmes avec d'autres moyens plus efficaces que la seule répression. En d'autres mots : il serait grand temps que la ville d'Esch-sur-Alzette s'engage encore plus dans le logement social. Les 400 logements existants ne suffisent pas comme le démontrent les chiffres sur les personnes vivant dans des conditions insalubres : elles seraient 560 personnes, dont 80 pour cent d'étrangers, la plupart d'origine portugaise. Même si la commune est la seule - à part la capitale - à construire des logements sociaux, cela ne suffit pas. Pire encore : dans le budget de la ville présenté la semaine dernière, la part sociale n'a pas été augmentée, alors que la situation risque encore d'empirer. De plus, il ne faut pas oublier que l'université de Belval elle

aussi aura besoin de logements à bas prix pour ses étudiant-e-s. En même temps, le budget affecté à ces causes stagne. C'est ce que Marc Baum, tout nouveau conseiller communal pour Déi Lénk, fustige : « En regardant ce budget, on constate deux choses : premièrement, la cause sociale n'avance pas, alors qu'elle le devrait vu les conditions de vie déjà catastrophiques de beaucoup trop de personnes - une situation qui n'est pas prête de changer avec la crise. Mais c'est surtout le fait que la commune pourrait même faire un léger bénéfice avec les logements sociaux qui m'irrite », raconte-t-il. En effet, sur les 3,4 millions d'euros prévus pour des dépenses extraordinaires, 75 pour cent sont remboursés par l'Etat. Ce qui fait que la commune ne paie en fin de compte que 850.000 euros, contre des recettes de 1,3 millions prévus par les loyers de ces logements sociaux. Mais peut-être s'agit-il d'une façon pour le moins originale du LSAP eschois et de Lydia Mutsch de récupérer les 300.000 euros partis en fumée pour le fameux plan Heller ? En tout cas, les socialistes eschois sont en train de s'aliéner de la réalité sociale de leur ville. Ce qui devrait laisser à penser.

EDUCATION

Jamais trop tard

David Wagner

Une école de la deuxième chance devrait accueillir ses premiers élèves en 2010. L'initiateur original du projet, René Kollwelter, se dit satisfait du projet, même s'il émet un certain nombre de critiques.

« Comme je suis d'un tempérament plutôt optimiste, je dirais que le verre est à moitié plein ». Telle est l'appréciation globale de l'ancien député socialiste et actuel conseiller d'Etat René Kollwelter, suite à la présentation par sa camarade de parti et ministre de l'éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, du projet de loi relatif à la création d'une « Ecole de la deuxième chance ». Kollwelter, professeur de français dans le civil, milite depuis des années en faveur de la création d'une telle école au Luxembourg. Il avait lui-même rédigé, il y a quelques années de cela, un rapport à ce sujet, en connaissance de cause puisqu'il enseigne à l'école de la deuxième chance à Marseille. En France, ces écoles existent déjà depuis longtemps, elles ont même été

intégrées dans le « plan banlieue » de la secrétaire d'Etat Fadela Amara.

Si tout va bien, l'école de la deuxième chance version luxembourgeoise ouvrira ses portes à la rentrée 2010, espérait Delvaux-Stehres lors de la conférence de presse de présentation du projet cette semaine. Comme le nom le laisse entendre, cette école s'adresse tout particulièrement aux « décrocheurs scolaires », qui pourront ainsi reprendre une formation interrompue prématurément. Même si le taux des décrocheurs a baissé ces dernières années (de 17,2 pour cent pour l'année scolaire 2003-2004 à 9,4 pour cent en 2006-2007), il reste particulièrement élevé. Concrètement, 538 élèves ont définitivement quitté l'école entre le 1er mai 2006 et le 30 avril 2007. Interrogés par l'Action locale pour jeunes (ALJ), ils citent le plus souvent le manque de motivation, le manque de postes d'apprentissage, une cessation de leur contrat, l'échec scolaire ou un mauvais choix de formation.

« Il s'agit de permettre à ces jeunes, souvent complètement déstructurés, de sortir de l'isolation sociale et de les remettre en forme comme dans un studio de fitness », explique Kollwelter. Par contre, il déplore que, contrairement à son projet initial, le projet du ministère fait débiter l'offre à partir de 16 ans, alors qu'aux yeux de Kollwelter, il ne devrait s'adresser qu'à des jeunes adultes majeurs, donc à partir de 18 ans. Ceci s'explique aussi par une logique partiellement différente : le projet ministériel ouvre la possibilité aux élèves de cette école de réintégrer par la suite l'enseignement traditionnel, alors que pour Kollwelter, l'objectif serait de les faire déboucher pour deux tiers sur le marché du travail et un tiers en formation professionnelle. Et d'ajouter : « Le public est difficile, ces jeunes sont désœuvrés et dans une relation conflictuelle avec l'école. Ils ne veulent plus y retourner, mais ont besoin de soutien pour savoir comment se comporter afin d'entrer dans la vie professionnelle. » Aussi estime-t-il que le projet de la ministre met trop l'accent sur les compétences linguistiques. Voilà pourquoi il aurait également préféré que l'école reçoive un statut d'établissement public sous les tutelles respectives du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'emploi.

Le projet luxembourgeois reste tout de même en grande partie axé sur l'intégration dans le marché du travail. L'école, qui fonctionne en-dehors du système scolaire, n'a pas vocation à enseigner de la même manière. Elle proposera des modules d'apprentissage individualisés, en fonction des besoins et des lacunes spécifiques de chaque élève. Aussi, le contact avec les entreprises passera par des « contrats d'experts », en fait des collaborations entre les enseignants et des « experts » issus des entreprises. L'élève ne sortira pas de l'école de la deuxième chance un diplôme en poche, mais avec un portfolio évaluant ses capacités spécifiques.

A Marseille, une ville où les inégalités sociales sont particulièrement aiguës, Kollwelter estime le taux de réussite à environ 60 pour cent. « Malheureusement, nous ne savons pas ce que sont devenus les 40 pour cent restants », déplore-t-il. Malgré son approche critique quant au projet luxembourgeois, il se dit satisfait qu'il existe enfin un « lobby » pour venir en aide à ces jeunes désœuvrés. Mais le projet est encore loin d'être voté, et gageons que le conseiller d'Etat Kollwelter, n'hésitera pas à l'aviser scrupuleusement.